

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT-CYR-SUR-MER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITECOMMUNE DE NANS LES PINS
Avenue Julien Jourdan - 83860 NANS-LES-PINS
TEL : 04.94.37.21.41
TELECOPIE : 04.94.37.21.47

Conseil Municipal

Séance du lundi 30 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente mars, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ollivier ARTUPHEL, après avoir été convoqué le 24 mars 2026 conformément à l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président : Ollivier ARTUPHEL
Secrétaire de séance : CAPEL-FABRE Marie-Catherine

Présents (28) :

ARTUPHEL Ollivier, HOOG Jean-Claude, SIMONIAN Frédéric, FALCONE Josiane, LAPIERRE Loïc, LEROI Lysiane, GORNIKOWSKI Pascal, GASTEL Christine, FALCONETTI Yoan, MEDA Karine, CAPEL-FABRE Marie-Catherine, BARBET Franck, MULLER Sophie, HENRY Céline, HANRIOT Gilles, VERGNAU Marie-Hélène, PATOUX Hervé, DESPLAT Eric, GARIBBO-SARKISSIAN Audrey, HURET Hélène, VIOLA Fabrice, BANI-COPPOLA Anaïs, CASCIOTTI Brigitte, CABALLERO Bernard, PAUL-RUBINO Ophélie, PARISIEN Anthony, MIRA Marion, MONETTI Julien.

Représentés (1) : CAER Richard (ayant donné pouvoir à VIOLA Fabrice).

Délibération n° 26-22

Résultat du vote :

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstention	:	0

Thématique : Finances

Objet : Election des délégués à la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 22-I-3° du Code des Marchés Publics, il convient d'élire les membres qui siégeront à la Commission d'Appel d'Offres, soit cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

À l'exception de son président, tous les membres titulaires ainsi que les membres suppléants de la commission d'appel d'offre (CAO) sont élus par et parmi les membres de l'organe délibérant de la commune. L'élection des membres de la CAO se fait :

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- au scrutin de liste (une liste va comporter les noms des titulaires et des suppléants, en nombre égal, sans panachage ni vote préférentiel) ;
- au scrutin secret, sauf accord unanime contraire.

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Une seule liste a été déposée.

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT-CYR-SUR-MER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE NANS LES PINS
Avenue Julien Jourdan - 83860 NANS-LES-PINS
TEL : 04.94.37.21.41
TELECOPIE : 04.94.37.21.47

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de ne pas procéder au scrutin secret puisqu'une seule liste est proposée, afin de procéder à l'élection des membres qui siégeront à la Commission d'Appel d'Offres, outre Monsieur le Maire, Président de droit.
- **Désigne** les membres de la CAO suivants pour composer la Commission d'Appel d'Offres :

Délégués Titulaires :

- Frédéric SIMONIAN
- Fabrice VIOLA
- Richard CAER
- Josiane FALCONE
- Anaïs BANI-COPPOLA

Délégués Suppléants :

- Gilles HANRIOT
- Jean-Claude HOOG
- Bernard CABALLERO
- Marie Hélène VERGNAU
- Christine GASTEL

Adopté à l'unanimité.

Fait à Nans-les-Pins, le 30 mars 2026.

La Secrétaire de séance
CAPEL-FABRE Marie-Catherine



Le Maire,
Ollivier ARTUPHEL.

